

# Réunion de Bureau du 9 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le neuf septembre, à dix huit heures trente, les membres du bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU, dûment convoqués, réunis à l'hôtel communautaire à Azay-le-Rideau, sous la Présidence de Monsieur Philippe BEAUVILLAIN, Président.

Étaient présents :

- Ø M. VERDIER pour AZAY-LE-RIDEAU
- Ø M. DURAND pour BREHEMONT
- Ø M. HURTEVENT pour CHEILLÉ
- Ø M. MASSARD pour LA CHAPELLE-AUX-NAUX
- Ø M. VÉRON pour LIGNIERES DE TOURAINE
- Ø M GUIMARD pour PONT DE RUAN
- Ø Mme AZE pour RIGNY-USSE
- Ø M.BOUISSOU pour SACHÉ
- Ø M.LOIZON pour THILOUZE
- Ø M. GOUBIN pour VALLERES
- Ø M. BEAUVILLAIN pour VILLAINES LES ROCHERS

Absents excusés : Mme VISCIERE, Ms GUIMARD et GOUBAIN

Monsieur GUIMARD donne pouvoir à Monsieur BEAUVILLAIN.

Le Président de la Communauté de Communes accueille les membres présents et ouvre la séance. Le dernier compte rendu est lu, aucune remarque n'étant apportée, il est accepté à l'unanimité.

Monsieur BOUISSOU est élu secrétaire de séance.

## TARIFICATION DES PRESTATIONS PROPOSEES PAR L'OT DU PAYS D'AZAY LE RIDEAU

Monsieur le Président présente à l'assemblée les différents tarifs concernant les prestations proposées aux partenaires de la CCPAR et hors CCPAR.

Prestation		Tarifs à la carte		Formule 1	Formule 2	Formule 3		Formule 4	Formule 5	
Recevoir la Lettre d'Informations mensuelle				X	X	X		X	X	
Page dans le book hébergement				X	X	X		X	X	
Adresse sur le site Internet				X	X	X		X	X	
Mise à disposition d'une brochure dans l'espace d'accueil		30 €		X	X	X		X	X	
Site Internet	Page avec photo				X	X		X	X	
Guide d'accueil		CCPAR	Hors CCPAR			CCPAR	Hors CCPAR		CCPAR	Hors CCPAR
	1/8 page (hébergements uniquement)	38€	50€			38€	50€		38€	50€
	1/4 page	63€	84€			63€	84€		63€	84€
	1/2 page	125€	162€			125€	162€		125€	162€
	1 page (sauf	245€	318€			245€	318€		245€	318€

	hébergements)							
	4 <sup>ème</sup> de couverture <sup>3</sup>	500€						
Passage sur l'écran	3 diapos <sup>1</sup>	200 €				200 €	200 €	
	1 diapo <sup>1</sup>	70 €				70 €	70 €	
	Manifestation (15 jours) <sup>2</sup>	70 €						
Tarifs		Suivant les prestations choisies	30 €	40 €	30€ + prix guide	30€ + prix écran	prix du guide + de l'écran	

<sup>1</sup> Pâques-Toussaint

<sup>2</sup> Réservé aux prestataires du Pays du Chinonais et Pays Indre et Cher

<sup>3</sup> Réservé aux prestataires sites de la CCPAR

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau de prendre toute décision concernant la fixation des tarifs et des droits prévus au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau qui n'ont pas de caractère fiscal.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire valide les tarifs plus haut exposés concernant les prestations de services proposées par l'Office de Tourisme aux partenaires extérieurs.

### **ORGANISATION DU PREMIER FESTIVAL DE MUSIQUE ROCK INTERCOMMUNAL ET CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE**

Monsieur le Président fait part de l'avancée sur le projet de création d'un festival de musique Rock Festif sur le Pays d'Azay-le-Rideau. Ce festival est dénommé ROCK A PAR et aura lieu le Samedi 10 Octobre 2009 de 17H30 à minuit à la Salle Polyvalente d'Azay-le-Rideau, mise à disposition gracieusement par la commune d'Azay-le-Rideau.

Cet événement se déroulera en deux parties :

- De 17H30 à 20H se produiront 3 groupes de rock locaux (DEBAZER, groupe de l'institution Les Maisonnées, CAMIZOL et DIVINE PAISTE). Chaque groupe jouera pendant 30 minutes.
- De 20H30 à Minuit se produiront deux groupes de renommée régionale (ROGER LATCHEUP et FUMUJ).

Pour mettre en œuvre le projet artistique, Monsieur le Président informe que le projet fait l'objet d'un partenariat avec Béton Production, structure tourangelle spécialisée dans l'organisation de festivals. Afin de mutualiser les compétences, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet est confiée à la Communauté de Communes qui en assurera les charges et les recettes. Pour la partie artistique et administrative, l'association Béton Production assurera la prise en charge de différentes prestations qui seront facturées à la Communauté de Communes en tant que Maître d'Ouvrage. Une convention de partenariat sera signée avec Béton Production en identifiant les obligations de chacun dans la mise en œuvre du festival.

Une lecture de la dite convention est faite auprès des membres. Les principaux éléments consistent en :

- La participation financière de la Communauté de Communes, dans l'organisation technique et artistique ne pourra excéder 9 855,12 euros HT soit 11 234,85 euros TTC. Le reversement se fera sur présentation de justificatifs de dépenses.
- La prise en charge des droits d'auteurs se feront après bilan de l'opération. La Communauté de Communes prendra en charge ces frais sur présentation de justificatifs.
- L'association Béton Production doit prendre en charge l'organisation administrative de l'événement (contrats, contacts avec les groupes) et technique (son et lumière, mise en œuvre des installations, location du matériel, catering des groupes).
- L'association Béton Production aidera la Communauté de Communes dans la communication de l'événement (spots radios, distribution d'affiches) et sur l'accueil du public.

En complément de ces coûts, la Communauté de Communes prendra en charge la communication du festival qui comprend

- La réalisation d'une affiche par l'organisation d'un concours avec remise d'un prix de 100 euros TTC, sous forme de cadeau (acquisition d'une smartbox).
- L'impression des affiches et flyers pour un montant de 352 euros TTC.

De plus, la Communauté de Communes prendra une entreprise de sécurité pour un montant de 645,84 euros TTC. Un stand de la prévention routière sera présent ainsi que des bénévoles pompiers. Une buvette-restauration sera assurée par une association locale.

Cet événement doit rassembler des jeunes Ridellois entre 18 et 25 ans, public peu concerné par la saison culturelle intercommunale. Compte-tenu de la réglementation, la salle ne peut accueillir que 500 personnes. Monsieur le Président propose que l'entrée au Festival soit payante. Il s'agit d'un prix unique de 10 euros. Une billetterie doit être créée pour cet événement sous forme de régie temporaire.

En complément, Monsieur le Président propose de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil général pour un montant de 2 839 euros.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Structure	Dépenses	TTC	Recettes	Montant
Béton Production	Equipement technique et coût administratif	4 289	500 entrées à 10 €	5 000
	Coût artistique	3376	CG37 - Subvention	2839
	Moyens humains Béton Prod.	2637		
	Catering	933		
	Spots radio	0	Part CCPAR	5 220
SACEM via Béton Production	Droits auteurs	576		
CCPAR directement	Assurances	150		
	Transport	0		
	Communication	352		
	Cadeaux concours affiche	100		
	Sécurité du site	646		
	Nettoyage de la salle	0		
<b>Total en TTC</b>		<b>13 059</b>	<b>Total en TTC</b>	<b>13 059</b>

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la passation et la signature des contrats et conventions ayant un impact financier jusqu'à 10 000 €HT ou sans impact financier, sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Président du pouvoir de prendre toute décision concernant la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Président du pouvoir de prendre toute décision concernant la fixation des tarifs et des droits prévus au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau qui n'ont pas de caractère fiscal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire :

- Valide le projet présenté d'organisation du premier festival de musique Rock festif le samedi 10 Octobre 2009,
- Autorise Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Béton Production pour l'organisation de l'événement et pour un montant prévisionnel de 9 855,12 euros HT soit 11 234,85 euros TTC (hors droits d'auteurs).
- Autorise Monsieur le Président à signer les différents contrats concernant l'organisation du festival (mise à disposition de la salle polyvalente, entreprise de sécurité, réalisation de la promotion)
- Autorise Monsieur le Président à déposer une demande de financement auprès du Conseil général pour un montant 2 839 euros

- Fixe à la somme de 10 euros le prix d'entrée unique du festival ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté de création d'une régie temporaire du 12 Septembre au 12 Octobre 2009 pour la vente des billets d'entrées à 10 euros à l'Office de Tourisme et sur place le jour du festival.

## **MULTISERVICE DE VILLAINES : MODIFICATION DU BAIL DE LOCATION**

Monsieur le Président fait part de la modification à apporter au bail commercial de location du multiservices situé à VILLAINES-LES-ROCHERS.

Il rappelle que cette opération a été réalisée par la communauté de communes pour permettre le maintien d'un dernier commerce sur la commune. L'exploitant, Monsieur Franck GALLÉ, s'est installé depuis le 1 juillet 2007 dans les locaux, comportant le commerce au rez-de-chaussée et le logement à l'étage.

Le contrat de bail stipulait une clause spécifique de réévaluation du montant du loyer (article 6). Les résultats de l'activité n'ont pas permis d'envisager cette réévaluation au 1<sup>er</sup> septembre 2008. Au vu du dernier bilan, une augmentation peut être envisagée.

Monsieur le Président propose de signer un avenant portant le montant du loyer à 700 €uros HT. Ce montant sera révisé suivant l'évolution de l'indice du coût de la construction lors du renouvellement triennal au 15 juillet 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au bail accordé à Monsieur GALLÉ,
- Fixe le nouveau montant du loyer mensuel à 700 € HT à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> septembre 2009, celui-ci sera révisé au 15 juillet 2010 suivant l'évolution de l'indice du coût de la construction conformément aux termes initiaux.

## **BAIL DE LOCATION A L'ENTREPRISE RC**

Monsieur le Président fait part d'une demande d'installation dans l'atelier relais de 190 m<sup>2</sup> libéré par la SARL FOR'ENERGIES à AZAY-LE-RIDEAU.

Monsieur CRESPIEN, dirigeant de l'entreprise EC située sur le site d'activités d'Azay-le-Rideau, a racheté une entreprise complémentaire de son activité, située à SAUMUR, dénommée RENOV'CONFORT. Afin de rapprocher les deux entreprises, il souhaite louer le local récemment libéré.

L'entreprise ré immatriculée en janvier 2009 se nomme RC, elle a pour activité la plomberie et le chauffage et compte 5 salariés. L'objectif de Monsieur CRESPIEN est de construire un nouveau bâtiment à court terme, lorsque la conjoncture sera plus favorable pour monter le dossier bancaire.

Monsieur le Président propose de signer un bail précaire de 23 mois renouvelable une fois pour un loyer de 763 € HT. Ce montant sera révisé suivant l'évolution de l'indice du coût de la construction lors du renouvellement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer le bail de location de 23 mois renouvelable une fois avec Monsieur CRESPIEN Patrick,
- Fixe le montant du loyer mensuel à 763 € HT à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> août 2009, celui-ci sera révisé lors du renouvellement suivant l'évolution de l'indice du coût de la construction.
- Fixe à un mois le dépôt de garantie.

## **FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEPTEMBRE**

Administration générale :

- Création d'un emploi « CAE passerelle » pour l'OTSI d'une durée d'un an (35h/s)
- Emprunt atelier blanc ZA Saché

**Transports scolaires :**

- Création d'un emploi à temps partiel pour le service des transports scolaires

**Ordures Ménagères :**

- Modification du circuit de ramassage des ordures ménagères en centre ville d'Azay-le-Rideau
- Règlement de distribution des sacs poubelles

**Gymnase :**

- Modification du règlement intérieur
- Modification des tarifs d'utilisation

**Développement touristique :**

- Marché de scénographie du Musée de la vannerie de Villaines les Rochers

**Développement économique :**

- Soutien au projet immobilier de MARCH'ELEC

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur DURAND demande a ce que soit inscrit au prochain budget primitif une somme destinée à différents achats de petits matériels et équipements pour les communes, dans le cadre des compétences tourisme, économie et élimination des ordures ménagères.

<b>MEMBRES</b>	<b>Émargement</b>
Michel VERDIER - 3 route des Vergers 37190 AZAY LE RIDEAU	
Daniel DURAND - 15 rue de Bray 37130 BRÉHÉMONT	
Philippe MASSARD - 54 Levée de la Loire 37130 LA CHAPELLE AUX NAUX	
Jean-Serge HURTEVENT - 3 petite Rue 37190 CHEILLÉ	
Bernard VÉRON - 13 les Chauvaux 37130 LIGNIÈRES-DE-TOURAINÉ	
Jean-Pierre GUIMARD - Les Pontins 37260 PONT-DE-RUAN	
Michelle DUVAULT - la Bourdellières 37260 PONT-DE-RUAN	
Colette AZÉ - 58 rue Principale 37420 RIGNY-USSÉ	
Marie-Thérèse VISCIERE - 27, route de la Gare 37190 RIVARENNES	
Olivier BOUISSOU - la Croix Percée 37190 SACHÉ	
Éric LOIZON - 2, rue Buissonnière 37260 THILOUZE	
Alain GOUBIN - 3 rue du Val de Loire 37190 VALLÈRES	
Philippe BEAUVILLAIN - 12, rue de l'Orgellière 37190 VILAINES LES ROCHERS	